

---

# **COMPTE 2024**

# **Rapport d'analyse**

---

Rapport établi en application de l'article 89 de la Loi organique du 08.07.1976

Youri DELWIT  
Directeur financier f.f.  
Le 10 juin 2025

## 1. Contexte et tendances générales

Tout comme l'année précédente, l'exercice 2024 a connu une certaine stabilité financière. Celle-ci est toutefois plus relative qu'en 2023 puisqu'une modification budgétaire a dû être réalisée afin de rééquilibrer le budget du CPAS principalement en raison de la surestimation de certaines recettes de la maison de repos. Cette modification budgétaire a eu pour conséquence d'augmenter la dotation communale à concurrence de 385.000 €. La rigueur de la gestion financière mise en place a permis de compenser le déficit du Home-Saint-Lambert sans affecter de manière significative l'évolution budgétaire.

Une seule indexation du revenu d'intégration et des salaires a eu lieu, comme l'année dernière. L'effet évolutif des indexations représente cependant annuellement plusieurs centaines de milliers d'euros à déboursier par notre administration.

Par opposition à la stabilité évoquée, une grande insécurité a régné en fin d'exercice par rapport aux subventions spécifiques octroyées par les pouvoirs subsidiaires. Des recrutements ont été réalisés en 2024 pour répondre à de nouvelles normes règlementaires (expulsion, mal logement) sans garantie quant au maintien des financements pour 2025. Nous avons été notifiés tardivement que le subside énergie<sup>1</sup> de la COCOM ne serait pas prolongé en 2025. Des mesures ont été prises pour limiter non seulement les impacts sur le personnel, mais également sur les finances du Centre. Le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert a pu éviter certaines agitations vécues dans d'autres institutions de la Région.

Nature de l'aide/an - Aard van de steun/jaar	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	%23-24
RIS - MI	1316	1407	1466	1576	1647	1699	1742	1767	1790	1798	1804	0,3%
ERIS - EMI	184	156	148	154	158	145	140	154	484	393	393	0,0%
Doublon DIS ERI - Overlapping RMI EQ-MI	16	20	17	22	25	17	13	16	19	10	21	110,0%
Autres aides sociales - Andere sociale bijstand	584	743	885	1116	1230	1295	1294	1495	1459	1438	1218	-15,3%
ILA - LOI	46	46	88	173	162	93	76	102	96	78	20	-74,4%
<b>TOTAUX - TOTAAL</b>	<b>2084</b>	<b>2306</b>	<b>2499</b>	<b>2846</b>	<b>3035</b>	<b>3139</b>	<b>3176</b>	<b>3416</b>	<b>3733</b>	<b>3629</b>	<b>3415</b>	<b>-5,9%</b>
Pourcentage - Percentage	5%	11%	8%	14%	7%	3%	1%	8%	9%	-2,8%	-2,8%	

Le tableau ci-dessus présente le nombre de dossiers individuels bénéficiaires pour les aides engagées pour l'année relative à l'exercice. Il ne tient pas compte des personnes ayant reçu des aides en 2024 pour des périodes de référence antérieures. Aussi, la catégorie « aides sociales » ne comptabilise que les individus ayant joui exclusivement de ce type d'aide, de manière non simultanée au RIS/ERIS.

Le nombre de bénéficiaires du **revenu d'intégration** augmente de manière constante très légère depuis 2020 tandis que le nombre de bénéficiaires de l'aide équivalente stagne depuis l'année dernière.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale baisse quant à lui significativement, atteignant un niveau inférieur à celui connu avant la crise du Covid. La fin des aides subsidiées et la situation voulant que les usagers bénéficient à la fois d'un RIS et d'une aide sociale justifient cette diminution.

<sup>1</sup> Anciennement subside COVID

<b>RIS 70%</b>	C 2021	C 2022	C 2023	C 2024	%23-24
Nb périodes	13610	13753	14127	14027	-0,71%
Mois	12	12	12	12	
Périodes/mois	1134	1146	1177	1169	-0,71%
Nb usagers	1595	1569	1573	1583	0,64%
Périodes/usager	8,53	8,77	8,98	8,86	-1,34%
Cout	10.837.860	12.406.734	14.085.709	14.543.814	<b>3,25%</b>
Cout moyen par période	796	902	997	1.037	<b>3,99%</b>
Cout moyen par usager	6.795	7.907	8.955	9.188	<b>2,60%</b>

En 2024, 1583 personnes ont bénéficié du RIS (70%) pour au moins un jour en 2024, soit cent personnes de plus que l'année passée. Nous constatons qu'en moyenne le RIS a été octroyé pour une durée sensiblement égale à l'exercice précédent soit approximativement 9 mois pour chaque bénéficiaire. Il convient de noter que certaines aides sont liquidées en 2024 mais peuvent concerner des droits relatifs aux années écoulées – en particulier lorsque les usagers tardent à nous remettre les pièces justificatives nécessaires au traitement de leur dossier.

Bien que le nombre de périodes ait diminué et que la durée moyenne d'octroi soit légèrement inférieure, les dépenses globales liées au RIS ont augmenté. Il en résulte *de facto* une augmentation du coût moyen par période de 4 %. L'indexation des montants ainsi que la diminution des ressources propres des usagers peuvent justifier cette hausse.

<b>ERIS</b>	C 2021	C 2022	C 2023	C 2024	%23-24
Nb périodes	1607	3658	3374	3711	9,99%
Mois	12	12	12	12	
Périodes/mois	134	305	281	309	9,99%
Nb usagers	250	595	473	463	-2,11%
Périodes/usager	6,43	6,15	7,13	8,02	12,36%
Cout	1.321.438	3.605.068	3.625.763	4.024.902	<b>11,01%</b>
Cout moyen par période	822	986	1.075	1.085	<b>0,93%</b>
Cout moyen par usager	5.286	6.059	7.665	8.693	<b>13,41%</b>

A l'inverse du RIS, le nombre de mois durant lesquels les bénéficiaires ont perçu de l'aide équivalente augmente d'une unité et fait augmenter le coût moyen par usager de 1.000 €.

L'initiative locale d'accueil (ILA) a fermé le 1<sup>er</sup> avril, expliquant la raison de la chute du nombre de bénéficiaires aidés dans cette catégorie.

En conclusion de cette introduction, il est important de rappeler la portée limitée des données statistiques présentées. Elles ne sont basées que sur les aides effectivement payées. En termes de **charge de travail** pour le service social – et les services supports - et d'impact budgétaire, le tableau est une sous-estimation de la réalité car il ne reflète pas les demandes non abouties, ni la complexité croissante des dossiers soumis aux agents dans leur domaines respectifs.

## 2. Synthèse du compte

Le compte 2024 du CPAS génère une **diminution de 27.258,94 €** de la dotation communale, montant à inscrire au budget 2025 par voie de modification budgétaire.

Ce montant couvre en réalité deux notions :

- le résultat comptable de l'exercice. Pour 2024, celui-ci s'élève à – **529.367,46 €** ;
- le résultat de trésorerie qui se manifeste par une diminution du provisionnement du fonds pour créances aléatoires. Pour 2024, cette baisse atteint **556.626,40 €**. Le solde du fonds en 2024 est donc largement inférieur au solde de l'exercice précédent.

Cette réduction significative du fonds pour créances aléatoires trouve son origine dans une série de mesures entreprises par l'administration en vue d'opérer un nettoyage de la comptabilité, visant à ne conserver que les sommes pouvant encore valablement être recouvrées auprès des redevables.

Ainsi, sur les 1.4M € mis en irrécouvrable sur les droits constatés reportés des exercices antérieurs nous pouvons mettre en évidence 3 travaux de grande ampleur qui ont été menés :

- 660.000 € concernent les financements du SPP-IS pour les exercices clos. Le SPP-IS nous a communiqué que ces sommes ne seraient plus valorisables<sup>2</sup>.
- 475.000 € concernent les recettes auprès des mutuelles pour les forfaits Iriscare. Ces montants étaient prescrits<sup>3</sup>.
- 160.000 € concernant les avances/indus des exercices clos. Des sommes avaient été octroyées à titre d'avance dans le passé. Après analyse, il s'avère que les droits des bénéficiaires auprès des caisses ne se sont pas toujours ouverts. De ce fait, les recettes du Centre ont dû être abandonnées.

Aussi, le Centre a recouvré en 2024 les droits constatés relatifs aux forfaits Iriscare de 2023. Les difficultés rencontrées durant l'exercice précédent ont ainsi pu être traitées et ont généré un **recouvrement effectif de plus de 2M €**. De ce fait, le fonds pour créances aléatoires est réduit de 10% soit 200.000 €.

Le **résultat comptable**, quant à lui, se décompose comme suit :

- résultat comptable de l'exercice 2024 (droits constatés 2024 – engagements 2024) : 68.478,13 €;
- le solde comptable cumulé des exercices antérieurs à 2024 : 297.922,51 € ;
- le solde des opérations relatives aux exercices antérieurs (crédits abandonnés – recettes irrécouvrables) : -895.768,10 €

La variation du fonds pour créances aléatoires et le solde des opérations relatives aux exercices clos sont donc intimement liés puisque des mêmes éléments se neutralisent en quelque sorte de part et d'autre.

Le rapport tente d'analyser et de présenter de manière claire et synthétique les évolutions financières qui ont marqué l'exercice 2024.

Une remarque quant à la lecture des tableaux : les colonnes « % » en rouge indiquent un taux de croissance annuel moyen sur la période présentée alors que la colonne « % 23-24 » indique l'augmentation proportionnelle du montant en question entre les comptes 2023 et 2024.

<sup>2</sup> CAS du 05/11/2024 – dossier 8959

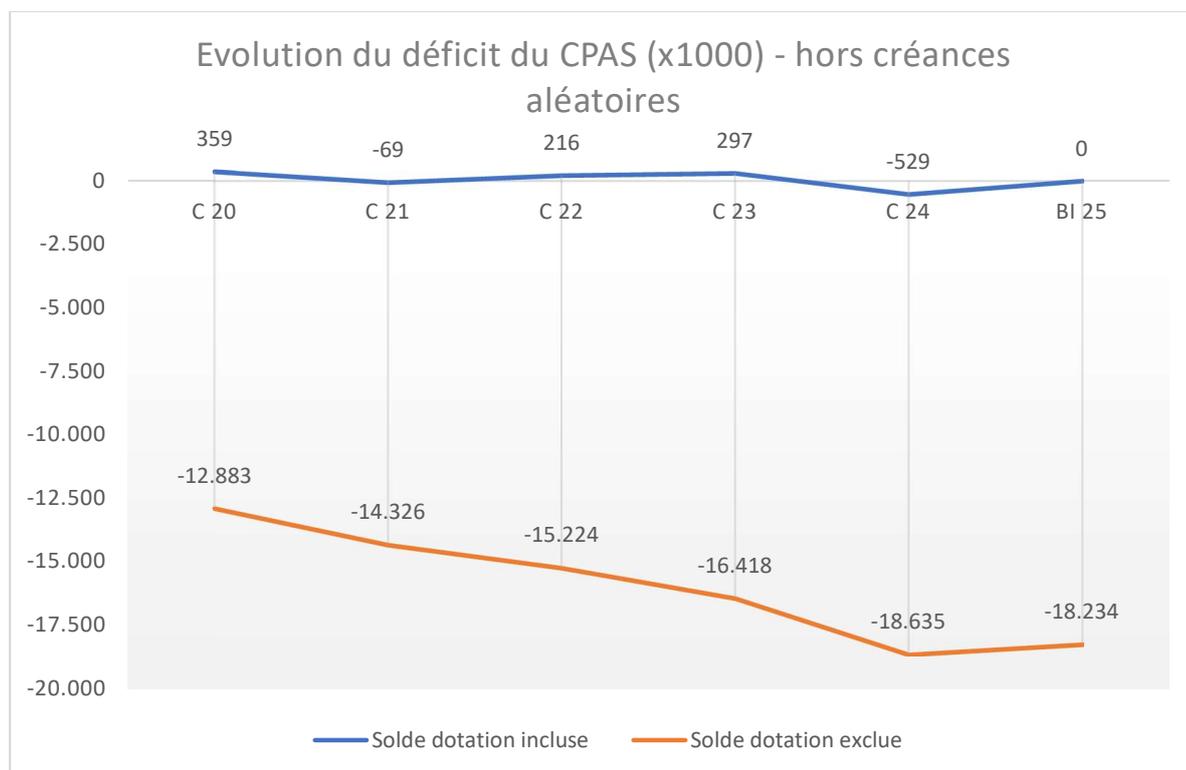
<sup>3</sup> CAS du 14/01/2025 – dossier 9601

### 3. Synthèse générale

#### 3.1. Evolution du résultat du CPAS

Le résultat comptable de l'exercice 2024 s'élève à -529.367,46 €.

Si l'on **exclut la dotation communale**, le déficit cumulé du CPAS se creuse par rapport aux exercices précédents. L'augmentation de plus de 2M € est due aux nettoyages conséquents réalisés dans les créances du Centre auprès du SPP-IS et des mutuelles. Les traitements enregistrés en 2024 nous permettent de garantir une comptabilité cohérente et fiable **tout en observant un résultat final en boni**.



4

	C 20	C 21	C 22	C 23	C 24	BI 2025
Exploitation	- 10.636	- 11.867	- 14.423	- 16.534	- 17.527	- 20.284
Investissement	- 2.247	- 2.459	- 801	116	- 1.109	2.050
Solde	- 12.883	- 14.326	- 15.224	- 16.418	- 18.636	- 18.234

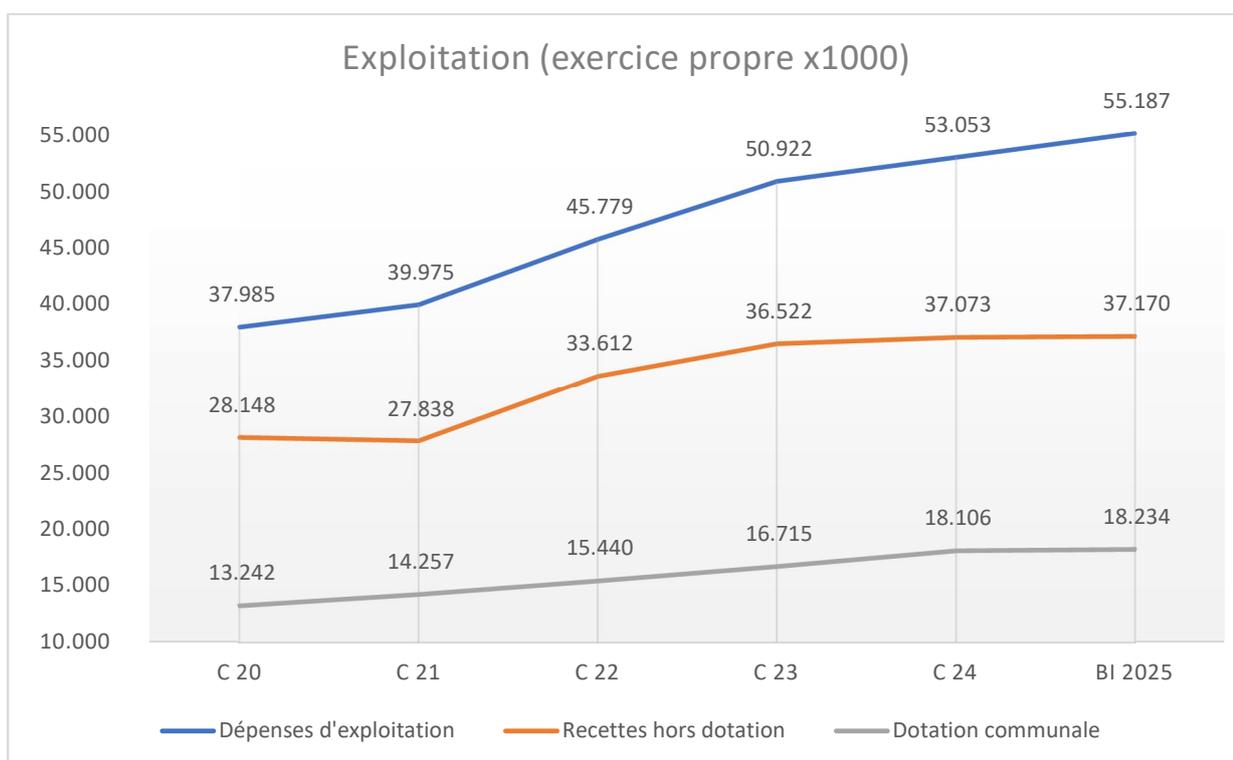
<sup>4</sup> Chiffres issus de la feuille "récapitulation du compte" diminués de la dotation communale

### 3.2. Evolution du budget d'exploitation

L'écart entre les recettes – hors dotation communale - et les dépenses d'exploitation continue de se creuser en 2024. L'année 2023 avait déjà connu une hausse en atteignant 14,4M. Le delta est désormais de 16M €<sup>5</sup>.

La proportion des recettes d'exploitation par rapport aux dépenses d'exploitation est de l'ordre de 70%. Nous observons une augmentation du déficit d'exploitation hors dotation qui met en évidence **un besoin croissant de financements complémentaires** en dehors de la dotation communale classique.

En 2025, l'augmentation du prix de journée de notre maison de repos devrait remédier en partie à ce phénomène.



6

	C20	C21	C22	C 23	C 24	%moyen	%23-24	BI 25
Ecart R/D exploitation	3.405	2.120	3.273	2.315	2.126	-11,1%	-8,2%	217
Ecart exclusion dotation	- 9.837	- 12.137	- 12.167	- 14.400	- 15.980	12,9%	11,0%	- 18.017

Ce tableau présente les évolutions hors opérations de prélèvement. En excluant ces éléments, nous constatons que les recettes d'exploitation sont supérieures aux dépenses de cette même nature. Cela se justifie par le remboursement du capital des emprunts qui est comptabilisé sur la fonction d'investissement. Dès lors, la dotation communale affectée à l'exploitation doit partiellement couvrir des charges d'investissement. En 2024 ces dernières sont évaluées à 1,9M € soit 100.000 € de plus que l'année précédente. L'année 2025 connaîtra une hausse significative en raison de la pleine prise d'effet des derniers emprunts de construction du centre de court-séjour réalisés en 2023.

<sup>5</sup> Voir l'origine de cette évolution dans le 3.3 et 3.4

<sup>6</sup> Dépenses et recettes d'exploitation de l'exercice propre, à l'exclusion des prélèvements sur les fonds de réserve et provisions pour risques & charges

### 3.3. Evolution des recettes d'exploitation (exercice propre, hors F.I. et prélèvements) x 1.000

	C 20	C 21	C 22	C 23	C 24	%moyen	%23-24	BI 25
Prestations	3.676	3.704	4.414	4.847	4.303	4,0%	-11,2%	5.411
Dotation communale	13.242	14.257	15.440	16.715	18.106	8,1%	8,3%	18.234
FSAS	597	645	619	718	819	8,2%	14,1%	669
Autres transferts	23.796	23.410	28.494	30.852	31.824	7,5%	3,2%	30.952
Produits Financiers	78	78	85	105	127	12,9%	21,0%	139
Total	41.390	42.094	49.053	53.237	55.179	7,5%	3,6%	55.404
Total hors dotation	28.148	27.837	33.613	36.522	37.073	7,1%	1,5%	37.170

L'évolution de la dotation communale entre 2023 et 2024 s'élève à 8,3% contre 1,5% pour les autres recettes d'exploitation. Cela signifie que **la dotation communale a progressé en 2024 à un rythme cinq fois supérieur à celui des autres recettes d'exploitation**. Ces ratios doivent toutefois être nuancés au travers des explications fournies ci-dessous.

#### 3.3.1. Prestations

Les recettes de prestations chutent de 11,2% soit une baisse brute de 545.000 € par rapport à l'exercice précédent. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette diminution :

- Les dépenses ONSS calculées via nos encodages dans l'outil payroll<sup>7</sup> génèrent des engagements de dépense dans notre comptabilité. Ces engagements sont à comparer avec les prélèvements réellement effectués par l'ONSS. 2023 a connu un boni de 235.000 €. Cette année, à l'inverse, les sommes injectées en comptabilité sont inférieures aux sommes prélevées à concurrence de 20.000<sup>8</sup>. Ainsi, il n'y a pas de recette de prestation, mais bien une dépense de personnel complémentaire. Il ne s'agit pas d'erreurs d'appréciation de l'administration, mais bien du dispositif complexe de prélèvement de l'ONSS étalé dans le temps.
- Les négociations entre le CPAS et Erasme au sujet de l'association Wolu-Facilities abouties en 2023 avaient permis la création d'une recette exceptionnelle du « juste prix » de 215.000 €. Ce phénomène ne se reproduit pas en 2024.
- Diverses indemnités versées par Ethias avaient été perçues en 2023 suite aux accidents de travail du personnel du SAD<sup>9</sup> pour un montant de 50.000 €. Ce phénomène ne s'est pas reproduit en 2024.
- En difficulté en 2023 pour la production des factures d'hébergement du Home, nous accusions un retard moyen mensuel <sup>10</sup>de 24 jours. Grâce aux efforts fournis, ce délai a été réduit à 18 jours en 2024. Nous pouvons féliciter les nouveaux responsables du DECOCI puisque depuis leur arrivée, le retard du dernier trimestre 2024 est de 6 jours !

<sup>7</sup> Persée

<sup>8</sup> Article budgétaire 0020/11300/00

<sup>9</sup> Article budgétaire 8441/16100/01

<sup>10</sup> Les factures doivent être émises pour le 15 du mois qui suit. A partir du lendemain, nous considérons un jour de retard.

### 3.3.2. Autres transferts

Ces recettes augmentent de 3,2 % soit proportionnellement 2 fois moins que la moyenne des 4 dernières années. En valeur brute, cette augmentation atteint 1M €. Plusieurs causes de cet accroissement peuvent être déterminées.

- ERIIS

L'aide équivalente au revenu d'intégration (ainsi que les frais médicaux finançables par le SPP-IS) subissent une augmentation impressionnante de 11%. De 3,6M en 2023 à 4M en 2024<sup>11</sup>.

Parallèlement, les **financements majorés<sup>12</sup> (35% et 25%) obtenus en 2022 et 2023 ont pris fin**. Ce sont dès lors 515.000 € de recettes en moins en 2024. Cette perte n'est que très partiellement compensée par le financement PIIS pour les ukrainiens instauré en 2024. Une recette de 80.000<sup>13</sup> € est affichée dans cette catégorie.

- Indus -et avances ERIIS

La récupération de l'aide équivalente au RIS auprès des bénéficiaires et des caisses atteint une somme 134.000 €. En 2023, 78.000 € étaient constatés, soit une hausse de 72%. Ces avances et indus s'expliquent par des ressources non communiquées au centre, une absence de collaboration des bénéficiaires, des avances remboursées par l'organisme au bénéficiaire...

La moitié de cette somme a été effectivement recouvrée au cours de l'exercice, tandis que l'autre moitié fera l'objet d'un recouvrement progressif.

- RIS

Les recettes de transfert du RIS « classique » augmentent de 320.000 €<sup>14</sup>. Il s'agit là de l'intervention à 70% du pouvoir fédéral dans le financement du revenu d'intégration. Les 30% restant étant à charge du pouvoir local, cette hausse de recette reflète une augmentation de la charge nette de 137.000 € à supporter par le Centre par rapport à l'exercice précédent.

- Financements ESS

Les recettes de forfait du Home et centre de court séjour augmentent de 500.000 €<sup>15</sup>.

Le travail d'analyse réalisé durant tout l'exercice 2024 aura non seulement permis de recouvrer de manière effective les sommes de l'exercice précédent, mais également de facturer dans les délais les montants relatifs à l'exercice propre. Comme nous le verrons dans le point 5.2, les droits constatés sont à hauteur du budget 2024 modifié puisque le budget initial était, pour cet élément, surévalué.

- Fin ILA

La fin de l'ILA au 01/04/2024 marque naturellement une diminution des dépenses et des recettes correspondantes. L'élément le plus flagrant à mettre en évidence est la diminution de 350.000<sup>16</sup> € des « formulaires I » finançant une partie de l'activité ILA.

---

<sup>11</sup> Article budgétaire 8320/46530/03

<sup>12</sup> Article budgétaire 8320/46531/03

<sup>13</sup> Article budgétaire 83208/46531/03

<sup>14</sup> Articles budgétaires 8320/46510/05

<sup>15</sup> Article budgétaire 8341/47600/02 et 8722/47600/02

<sup>16</sup> Article budgétaire 83601/48500/04

### 3.4. Evolution des dépenses d'exploitation (exercice propre, hors F.I. et prélèvements) x 1.000

	C 20	C 21	C 22	C 23	C 24	%moyen	%23-24	BI 25
Personnel	13.659	14.825	16.805	18.304	19.545	9,4%	6,8%	21.118
Fonctionnement	5.302	5.324	5.505	6.554	6.380	4,7%	-2,7%	6.857
Redistribution	18.568	19.341	22.867	25.463	26.384	9,2%	3,6%	26.477
Charges financières	456	485	603	600	743	13,0%	23,8%	735
Total	37.985	39.975	45.779	50.921	53.052	8,7%	4,2%	49.341

#### 3.4.1. Personnel

Fonction	Libellé	C 20	C 21	C 22	C 23	C 24
1010	Présidence + pensionnés	4,10	4,08	4,03	3,07	2,35
1040	Administration	46,60	52,80	54,26	49,88	46,82
1310	ICT/Infra	7,18	7,23	9,11	-	-
13101	ICT	-	-	-	6,37	6,24
13102	Infra	-	-	-	2,48	4,47
8320	DAS	45,96	51,56	56,21	56,32	59,85
8341	HSL	72,92	73,19	70,70	70,63	74,41
8342	Colline	3,81	5,22	5,93	6,40	6,49
83601	ILA	2,30	2,30	2,30	2,25	0,63
8441	SAD	28,43	29,51	31,52	29,72	24,71
8446	RAD	0,30	0,45	0,41	-	-
84492	Insertion professionnelle	8,34	10,67	10,54	11,57	13,72
844921	Emploi d'insertion	41,46	29,63	41,83	56,29	65,71
84496	Médiation de dettes	3,88	4,26	3,57	3,78	4,46
8722	Court séjour	0,10	0,10	0,15	5,89	-
9240	Andromède	1,99	1,82	0,86	1,55	2,53
<b>Sous-total sans art 60</b>		<b>225,91</b>	<b>243,18</b>	<b>249,59</b>	<b>249,91</b>	<b>246,68</b>
Total		267,36	272,81	291,42	306,20	312,39

Les charges de **personnel** augmentent considérablement en 2024 avec une hausse de 1.25M € (+6,8%). Cette hausse est toutefois moins élevée que celle rencontrée l'année précédente (+1.5M). Ceci alors même que le nombre d'équivalents temps plein global de l'administration a baissé de 3 unités (247 ETP<sup>17</sup>). Les effets de l'accord sectoriel de 2021 continuent de se faire ressentir. Les barèmes B et A, les derniers à avoir subi l'augmentation depuis le premier juillet 2023 de respectivement 6 et 5% produisent désormais leur effet sur une année entière.

Les augmentations les plus significatives par fonction se font ressentir pour les services :

- DAS au travers d'une hausse de 500.000 € qui se justifie notamment par la reprise du personnel back office de la fonction administration depuis le 01/09/2024
- Infrastructures (Infra) au travers d'une hausse de 170.000 €. L'agent de nettoyage du Gulledelle 98 est sous contrat CPAS et non WF. De plus, le personnel infra est désormais au complet, l'année 2023 ayant vu commencer le Directeur et ses adjoints en cours d'année.
- IP au travers de l'ajustement de la fonction budgétaire de 3 agents du service. Cela justifie la hausse de 275.000 € de cette fonction
- Emploi d'insertion au travers d'une hausse de 270.000 €. **Grâce au travail des agents d'insertion, 65 ETP ont été mis à l'emploi article 60 en 2024 contre 56 l'année précédente.**

<sup>17</sup> D'après la liste 021-44 du programme Persée. Chiffres déduction faite du personnel emploi d'insertion (844921)

### 3.4.1.1 Pensions

Les cotisations de pension de base légale de 2024 s'élèvent à 550.000 € tandis que la cotisation de responsabilisation atteint 465.000 €. Les pensions des agents statutaires à charge de l'administration sont évaluées à 1.083.500 €<sup>18</sup>.

### 3.4.2. Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une baisse de 175.000 € comparé à l'exercice 2023.

Parmi toutes les dépenses de fonctionnement, plusieurs éléments notables peuvent être distingués.

- Taxes immobilières

Le CPAS avait dû supporter les charges fiscales du Gulledele de deux exercices en 2023, entraînant une hausse ponctuelle. En 2024, la situation revient à la normale, ce qui se traduit par une diminution de 200.000 € de l'article budgétaire concerné<sup>19</sup>.

- Wolu-Facilities

L'année 2024 est la première année avec une facturation des services de Wolu-Facilities selon les nouvelles conventions négociées entre les associés. Des mesures de gestion ayant été mises en œuvre pour réduire les coûts des prestations, nous constatons les diminutions suivantes par rapport à l'année 2023.

- -50.000 € pour la gestion de l'accueil<sup>20</sup>
- **-135.000 € pour la production de repas**<sup>21</sup>
- -40.000 € pour les services de buanderie<sup>22</sup>

- Energie

Nature	C 22	C 23	C 24
Gaz	66.544	86.110	197.451
Electricité	134.638	258.010	358.466

Nous pouvons signaler, comme attendu, un accroissement des coûts liés à l'énergie. Les frais de chauffage doublent pour atteindre presque 200.000 € tandis que l'électricité coûte 100.000 € de plus que l'année précédente soit une évolution de 39%.

- Honoraires administratifs

---

<sup>18</sup> Voir annexe pension

<sup>19</sup> Article budgétaire 836012/12900/01

<sup>20</sup> Article budgétaire \*/12400/03

<sup>21</sup> Article budgétaire \*/12400/11

<sup>22</sup> Article budgétaire \*/12400/12

Ce poste augmente de 42% pour atteindre 150.000 €<sup>23</sup>. Sous ce libellé se retrouvent non seulement les frais liés aux analyses de risques psychosociaux ainsi qu'une partie des études préalables du CHPHA et de la rénovation des ascenseurs.

- Intérim

**Les frais d'intérim de la maison de repos ont doublé.** De 56.000 € en 2023, nous avons dépensé 116.000<sup>24</sup> € en 2024. Le recours à l'intérim permet de garantir le respect des normes de personnel imposées par Iriscare. Suite à l'arrivée du nouveau management en cours d'exercice, des mesures ont été prises afin de limiter l'usage de cette solution couteuse. Une diminution de ces frais devrait être attendue pour le prochain exercice.

### 3.4.3. Redistribution

La croissance des dépenses de redistribution par rapport à 2023 est de 920.000 € soit 3,6%. L'évolution de cette dernière année est moins franche que celle des années précédentes tant en valeur brute qu'en pourcentage. **La fin des différents subsides entraîne la diminution voire la suppression des aides de redistribution correspondantes.**

Les dépenses de revenu d'intégration sociale connaissent une augmentation de l'ordre de **460.000<sup>25</sup> €**. L'impact (évolution 24-23) sur la dotation communale correspond à 30% de la dépense du RIS principal soit **137.000 €** comme précédemment indiqué dans ce rapport.<sup>26</sup>

Les dépenses de l'aide équivalente augmentent quant à elles de 400.000 €. Bien que ces frais soient récupérables à 100% auprès du Ministère, les frais de traitement administratif des dossiers ne sont quant à eux pas financés.

L'octroi de l'aide sociale en nature passe de 100.000 € en 2023 à 185.000<sup>27</sup> € en 2024. Ce libellé regroupe différentes dépenses qui n'entrent pas dans des subdivisions comptables plus précises. Nous y retrouvons notamment jusque 2024 les prises en charge des frais d'hébergement avec effet rétroactif. Désormais, suite à l'adoption de nouvelles pratiques comptables ces dépenses seront imputées sur l'article budgétaire spécifique<sup>28</sup> dédié à cette fin.

Le CPAS a procédé au remboursement de 220.000 <sup>29</sup>€ de financements du SPP-IS induit par les années antérieures. Cette rétrocession a lieu lors de la révision des dossiers **avec effet rétroactif**. Le système fédéral de financement du RIS repose sur un mécanisme automatique fondé sur l'encodage de formulaires transmis par les CPAS. Le financement par le SPP-IS est déclenché dès la validation du formulaire, indépendamment de l'effectivité du paiement du revenu d'intégration à la personne concernée. Les collaborations entre le DAS et les départements financiers ont pour objectif d'adopter des circuits de révision plus courts pour éviter les financements indus du SPP-IS, les écritures comptables que cela implique ainsi que les flux de trésorerie que cela génère.

---

<sup>23</sup> Article budgétaire \*/12200/06

<sup>24</sup> Article budgétaire 8341/12400/17

<sup>25</sup> Articles budgétaires 8320/33310/05

<sup>26</sup> Article budgétaire 8320/33430/21

<sup>27</sup> Article budgétaire 8320/33400/01

<sup>28</sup> Article budgétaire 8320/33400/11

<sup>29</sup> Article budgétaire 8320/30100/01 RIS

En conséquence de la fin de la cellule ILA, les dépenses de redistribution d'argent de poche des bénéficiaires chutent de 78.000 € à 11.000<sup>30</sup>€. Les locations des logements à l'habitation moderne subissent une diminution de 100.000 € à 25.000<sup>31</sup>€ soit un quart des frais de l'année précédente.

Enfin, signalons le remboursement de 545.000 € effectué en 2023 afin de rétrocéder les trop perçus des subsides covid. Ce phénomène ne s'est naturellement pas reproduit en 2024.

#### 3.4.4. Incendie Mont Saint-Lambert

Un incendie s'est déclaré en 2024 sur le territoire communal au Mont-Saint-Lambert. Les équipes du CPAS ont une fois de plus été sollicitées pour aider les familles à gérer ces évènements. L'intervention du Centre a permis de reloger les sinistrés dans les institutions et de les nourrir grâce à la production de repas dans les cuisines de WF.

L'habitation moderne a supporté les frais de ces interventions de l'ordre de 22.000 €.

Aide	Montant
Hébergement HSL/CS	12.560
Production repas	8.592
Divers	830
<b>Total</b>	<b>21.982</b>

#### 3.4.5. Charges financières

Les charges financières augmentent de 143.000<sup>32</sup> €.

D'une part, les coûts liés aux emprunts de Wolu-Facilities ont été supportés par le CPAS et avoisinent les 125.000 € (+50.000 €). Pour diminuer ces frais, l'assemblée générale de WF sera amenée à voter en 2025 le remboursement des *straight loans* entièrement à charge d'Erasmus et non plus une refacturation au prorata des activités entre Erasmus (25%) et le CPAS (75%).

D'autre part, le remboursement des intérêts de la rénovation du HSL et de la construction du centre de court séjour représente une hausse de 90.000 € par rapport à l'exercice précédent.

<sup>30</sup> Article budgétaire 83601/33300/12

<sup>31</sup> Article budgétaire 83601/43500/03

<sup>32</sup> Article budgétaire 0020/21400/01

### 3.5. Dépenses nettes par fonction

La différence entre les dépenses et les recettes d'exploitation, par fonction budgétaire, donne un aperçu de ce que l'on peut qualifier de « solde net à financer » (via la dotation communale) par domaine d'action du CPAS.

Les chiffres présentés incluent les dépenses et recettes de refacturation interne.

Coût net exploitation par fonction	C 20	C 21	C 22	C 23	C 24	% moyen	% 23-24	BI 25
Administration générale	2.430	2.795	3.013	2.838	3.397	8,7%	19,7%	3.255
Patrimoine privé	- 60	- 56	- 68	- 63	- 91	11,0%	44,4%	- 107
ICT/Infra globalisés	62	155	165	58	23	-22,0%	-60,3%	-
ICT	-	-	-	87	40			9
Infra	-	-	-	11	55			80
Aide sociale	6.570	6.962	7.122	7.485	8.210	5,7%	9,7%	9.452
HSL	2.442	2.134	2.124	2.317	2.782	3,3%	20,1%	2.665
Colline	- 15	118	83	144	339		135,4%	316
ILA	- 36	39	25	11	56		409,1%	-
SAD	377	576	497	715	552	10,0%	-22,8%	1.462
RAD	192	192	192	3	-	-100,0%	-100,0%	-
IP/emplois d'insertion	792	717	791	941	1.494	17,2%	58,8%	1.437
Médiation de dettes	- 13	14	9	1	42			1.997
Court séjour	47	47	42	198	-	-100,0%	-100,0%	-
Antenne Andromède	33	17	36	36	112	35,7%	211,1%	117
Hopital en liquidation	- 110	94	93	92	121		31,5%	120
<b>Total</b>	<b>12.711</b>	<b>13.726</b>	<b>14.056</b>	<b>14.874</b>	<b>17.132</b>	<b>10,5%</b>	<b>21,9%</b>	<b>20.803</b>

Les phénomènes décrits ci-dessous ont une influence sur le coût net des services.

- Le déficit de la fonction budgétaire de la Colline se creuse sensiblement, passant de 144.000 € à 339.000 €. De nouveaux flux comptables ont été instaurés en 2024. Il en découle que les prestations de service de nettoyage et du service technique de WF sont facturées uniquement au HSL et la Colline, là où auparavant elles étaient réparties sur toutes les fonctions. Cela entraîne une charge plus importante pour La Colline.

Aussi, la révision des clés de répartition des frais énergétiques du site de la Charrette prévoit dorénavant une prise en charge de ces frais pour le HSL et la Colline alors qu'anciennement ces dépenses étaient subdivisées sur toutes les fonctions.

Enfin, un **subside de réactivation de 47.000 € n'a pas été reconduit en 2024.**
- Les fonctions « insertion socioprofessionnelle » et « emploi d'insertion » génèrent un coût supplémentaire de 550.000 €, soit une évolution de 59%. Le rapatriement comptable de 3 agents en provenance d'autre fonction et les indexations salariales de tous les employés sont à l'origine d'une hausse de 270.000 €.

En outre, un subside visant à mettre à l'emploi les bénéficiaires d'origine ukrainienne avait été accordé en 2023 et n'a pas été reconduit en 2024 entraînant une perte de 55.000 € de recettes.

Les emplois d'insertion, s'ils sont placés en entreprises privées qui interviennent dans le coût total sont supposés représenter un bénéfice pour la fonction. Pour les autres catégories de mise à l'emploi, le coût varie selon le tableau ci-dessous. En 2024, sur les 124 contrats ayant été actifs<sup>33</sup>, un seul a été mis à disposition d'une entreprise privée. Pour tous les autres contrats, il en résulte que le CPAS creuse un déficit à chaque nouvelle signature. Notons toutefois que **ce calcul ne prend pas en considération le**

<sup>33</sup> Source interne : tableau partagé des articles 60 se trouvant sur le répertoire interservices

« gain » réalisé par la sortie du RIS de l'utilisateur pendant plusieurs années après la fin de son contrat. L'augmentation du nombre de personnes mises à l'emploi via le dispositif article 60 explique la raison pour laquelle le déficit croît de 240.000<sup>34</sup> €.

Catégorie de mise à l'emploi	Cout net annuel	Nb contrats
Entreprise privée	- 8.800	1
Facturation 850	2.241	23
Facturation 500	6.441	25
Facturation 0 - art 60 classique	12.441	27
Facturation 0 - économie sociale	2.088	48

- Le coût du service andromède augmente pour deux raisons. D'une part, la psychologue recrutée en fin d'année 2023 voit son salaire impacter tout l'exercice 2024 et génère ainsi une surcharge de 90.000 €. D'autre part, le Centre a rencontré des difficultés à maintenir un taux d'occupation élevé. En cause, les problèmes de salubrité des logements.

	C 2023	C 2024	%evol
Jours	8546	7489	-12%
Forfaits	317	283	-11%

Le nombre de journées facturées baisse de 12% par rapport à l'exercice précédent. Sur un total de 10950 journées facturables<sup>35</sup>, cela représente un taux d'occupation de 70%.

Une intervention de l'habitation moderne sera nécessaire pour remettre à neuf les bâtiments dans l'optique d'augmenter nos recettes de prestations.

- Le coût du service d'aide à domicile diminue de 23% pour attendre un déficit 2024 de 552.000 €. Les promesses d'augmentation de l'intervention d'Iriscare dans le forfait horaire du SAD n'ont pas été tenues. L'incertitude régnant en 2024 par rapport au financement de l'activité a eu pour conséquence de diminuer nos heures de prestations. Puisque chaque heure prestée génère un déficit, **la diminution de l'activité représente ainsi une diminution de la charge à supporter par l'institution.**

<sup>34</sup> Inclus dans les 550.000 € de déficit de la fonction IP/emploi d'insertion

<sup>35</sup> 30 habitants x 365 jours

### 3.6. La variation du fonds pour créances aléatoires

Les CPAS sont légalement tenus de constituer une provision pour les créances aléatoires. Au fil du temps – ou selon la nature des créances concernées - le recouvrement de certaines créances devient très incertain. La constitution d'une provision vient augmenter la dotation communale et agit comme une avance de trésorerie de la part de la commune, permettant au CPAS d'assurer son fonctionnement dans l'attente du recouvrement de la créance. Le recouvrement futur d'une telle créance viendra alors diminuer la provision constituée au préalable et par conséquent alléger la dotation communale.

Le montant total de la provision s'élève à 1.729.638,85 € et se décompose comme suit :

- 580.607,12 € concernent les créances de plus de cinq ans qui doivent être provisionnées à 100% ;
- 166.126,47 € concernent le solde des créances qui font l'objet d'un remboursement échelonné et qui doivent également être provisionnées à 100% ;
- 0€ pour le solde des créances sur des entreprises en faillite et qui doivent également être provisionnées à 100% ;
- 3.930,68 € concernent des créances en remboursement des avances datant de plus de 3 ans et qui doivent être provisionnées à 100% ;
- 978.974,58 € concernent la provision à concurrence de 10% des créances datant de moins de 5 ans.

A la clôture du compte 2023, une provision de 2.286.265,25 € avait déjà été constituée, il y a donc lieu d'acter une **diminution de provision sur le fonds de 556.626,40 €** pour 2024, à enregistrer au budget 2025.

Cette diminution résulte des actions entreprises par les gestionnaires afin de :

- Recouvrer les sommes dues par les mutuelles dans le cadre des forfaits Iriscare du Home et de la Colline. Les difficultés éprouvées en 2023 suite au changement de processus de facturation ont pu être résorbées et le CPAS a ainsi encaissé près de 2.5M<sup>36</sup> € relatif à l'exercice 2023. Le fonds pour créances aléatoires baisse ainsi de 10% de ce montant.
- Mettre en irrécouvrable les sommes irrécupérables des forfaits Iriscare des années antérieures pour cause de prescription à concurrence de 475.000 €.
- Mettre en irrécouvrable les sommes irrécupérables auprès du SPP-IS. Le SPP-IS finance le revenu d'intégration sociale. Chaque année la comptabilité intègre en recettes les sommes escomptées du Ministère. Après l'inspection annuelle, le SPP-IS nous informe que les années clôturées ne pourront plus faire l'objet de versements. Des équilibrages comptables doivent être réalisés en conséquence. En 2024 nous avons dès lors adapté les années clôturées en réalisant des opérations d'irrécouvrables à concurrence de 660.000 €. Dorénavant, ce type d'opération sera réalisé annuellement dans la foulée du rapport SPP-IS, après que l'administration aura, si nécessaire, contesté les montants communiqués par le Ministère.
- Identifier les recettes historiques d'avances sur prestations sociales et rejeter au travers d'irrécouvrables les lignes pour lesquelles les bénéficiaires n'ont pas ouvert les droits. 90.000 € ont ainsi été mis en irrécouvrable.

---

<sup>36</sup> Articles budgétaires 8341/47600/02-2023 et 8342/47600/02-2023 qui contiennent également les décomptes finaux de l'harmonisation des barèmes et dispenses de services

### 3.7. Les investissements et le financement des investissements

En 2024, le CPAS a engagé des dépenses d'investissement à concurrence de 1.350.000 € soit 1M € en moins que l'exercice précédent. Les travaux du centre de court séjour se sont clôturés en 2023 et justifient la baisse significative de ce type de dépenses.

Par rapport aux dépenses de cet exercice, nous pouvons mettre en avant 225.000<sup>37</sup> € d'études préalables engagées auprès de l'architecte dans le cadre du projet de création du CHPHA.

Nous pouvons également souligner les dépenses engagées en vue de rénover la chaudière (185.000 €) du site de la Charrette ainsi que les dépenses du marché public de la nouvelle signalétique (60.000 €). Ces deux dépenses<sup>38</sup> permettent de garantir un confort maximal de nos habitants ainsi qu'un accueil des familles et des visiteurs.

Enfin, le déménagement des collaborateurs du DAS vers le site du Gulledelle a eu lieu en 2025. Des travaux ont dû être réalisés sur le site administratif pour agencer de manière optimale les locaux – en ce compris l'accueil. Nous avons ainsi dépensé 310.000<sup>39</sup> € pour accueillir non seulement nos collègues, mais également nos usagers dans les meilleures conditions.

Ces investissements sont majoritairement financés par emprunt, tandis qu'une petite proportion est financée par des prélèvements (14.000 €)<sup>40</sup>.

### 3.8. La dette du CPAS

	C 20	C 21	C 22	C 23	C 24	% 23-24
Dette long terme à charge du CPAS	19.092.415	18.400.099	21.187.493	21.629.959	20.843.724	-3,6%
Remboursement capital	1.716.676	1.790.559	1.912.432	1.777.808	1.915.515	7,7%
Nouveaux emprunts	479.150	2.444.341	4.705.953	2.358.104	1.323.900	-43,9%
Charges financières payées	455.969	484.773	602.577	600.855	742.790	23,6%

La dette à long terme du CPAS diminue de 800.000 € par rapport à l'exercice précédent suite aux premiers remboursements de capitaux qui ont permis de financer la construction du centre de court séjour et la rénovation de la maison de repos. La dette cumulée s'en trouve donc allégée.

En parallèle, les charges financières augmentent pour les mêmes raisons. Si la dette cumulée faiblit, le paiement des intérêts annuels quant à lui augmente.

Au travers des nouveaux emprunts, nous constatons que le CPAS a investi 44% moins que l'année précédente et 2,5x moins qu'en 2023. Une enveloppe relativement constante devrait désormais être engagée annuellement jusqu'à la concrétisation des projets de construction Flora II et CHPHA.

<sup>37</sup> Article budgétaire 83353/71200/51

<sup>38</sup> Incluses dans l'article budgétaire 8341/72300/53

<sup>39</sup> Article budgétaire 836012/72200/53

<sup>40</sup> Articles budgétaires 0600/9\*/52

### 3.9. Les provisions pour risques et charges

Le résultat comptable de l'exercice inclut des opérations de prélèvement en recettes :

- l'affectation par le CSSS d'une partie des intérêts générés par le legs Van Wanzeele-De Boeck en faveur de la mise en autonomie des jeunes (2.000€);
- l'utilisation du subside COVID COCOM 2023 pour financer les aides sociales et les salaires du personnel (215.000 €) ;
- La récupération d'un tiers du juste prix versé par Erasme dans le cadre des négociations des conventions de Wolu-Facilities (71.000 €)

En dépenses, la somme non utilisée du subside REDI de 2024 est provisionnée (253.000 €) afin de prévoir le futur remboursement que nous devons réaliser en faveur du Ministère. La reconduction du subside de 2023 en 2024 n'était pas prévue, et les courriers ne nous ont été envoyés que tardivement en 2024.

Ces provisions sont destinées à fonctionner comme tampon financier à assurer, le cas échéant, la **neutralité budgétaire des montants à déboursier et, par conséquent, leur neutralité sur la dotation communale.**

#### 4. Comparatif d'exploitation : budget / compte

Il est intéressant de déterminer le taux de réalisation du compte par rapport au budget - que ce soit le budget initial ou le budget modifié, en particulier dans un contexte où, par exemple, les dépenses d'aide sociale au sens large dépendent d'événements non maîtrisables, qui apparaissent en cours d'exercice.

##### 4.1. Dépenses

Nous avons fait abstraction des fonctions suivantes : recettes et dépenses générales, prélèvements, avances, CHPAH<sup>41</sup>, repas à domicile, hôpital en liquidation, Covid et flats services. Les facturations internes sont également écartées.

Dépenses : taux de réalisation	Budget initial 2024	Budget modifié 2024	Compte 2024	% initial	%mod
Administration générale	5.334.344	5.129.663	5.082.734	95,3%	99,1%
Patrimoine privé	27.695	21.574	19.317	69,7%	89,5%
ICT/Infra	79.167	30.069	24.044	30,4%	80,0%
ICT	506.460	526.101	521.603	103,0%	99,1%
Infra	406.576	380.375	377.288	92,8%	99,2%
Aide sociale	30.830.915	31.120.809	30.933.386	100,3%	99,4%
HSL	11.063.846	10.339.079	10.271.837	92,8%	99,3%
Colline	607.207	727.226	709.243	116,8%	97,5%
ILA	128.122	125.872	122.596	95,7%	97,4%
Gulledelle 98	504.931	463.628	460.031	91,1%	99,2%
SAD	2.020.309	1.644.093	1.614.056	79,9%	98,2%
IP/Emplois d'insertion	1.361.214	1.873.693	1.843.896	135,5%	98,4%
Médiation de dettes	332.777	359.785	346.845	104,2%	96,4%
Antenne Andromède	434.480	463.304	428.026	98,5%	92,4%
<b>Total</b>	<b>53.638.043</b>	<b>53.205.271</b>	<b>52.754.903</b>	<b>98,4%</b>	<b>99,2%</b>

Globalement, la consommation finale des dépenses d'exploitation atteint 99% du budget modifié. Au travers du budget initial et de la modification budgétaire 2024/2 comportant une faible augmentation de la dotation communale (+385.000 €), **le taux de réalisation reflète à quel point la gestion professionnelle des acteurs permet de calibrer les besoins de la manière la plus juste qui soit.**

Aucune fonction budgétaire ne voit les dépenses dépasser les estimations.

Les dépenses de l'Antenne andromède sont moins élevées qu'escomptées. Depuis plusieurs mois le Centre ne verse pas les loyers d'un appartement à l'habitation moderne en raison de dégâts. Nous espérons que les travaux seront rapidement entamés afin d'améliorer le confort des habitants.

L'année 2024 voit la fonction ICT/infra (code budgétaire 1310) se clôturer. Afin d'identifier de manière plus pertinente les coûts, dès 2025 il ne sera plus fait usage que des fonctions distinctes 13101 (ICT) et 13102 (Infra).

Signalons que pour la première fois en 2024 la tutelle a autorisé les CPAS à réaliser une modification budgétaire de clôture qui soit neutre. Ce mécanisme en application depuis plusieurs années au niveau communal n'était pas toléré pour nos institutions. Il nous a permis de rééquilibrer certains articles budgétaires et éviter des dépassements de crédit **sans pour autant représenter une quelconque modification de la dotation communale.**

<sup>41</sup> Centre d'hébergement pour personnes handicapées âgées

Les économies significatives réalisées au sein des différentes fonctions sont les suivantes :

Article	Libellé	Economie
32100/01	Colis Croix-Rouge et intervention collectives activation sociale	30.816
33400/01	Intervention eau et enfance défavorisée	67.923
33400/36	Subside énergie SPP/COCOM	53.900
43500/03	Loyers appartement Andromède	18.908

#### 4.2. Recettes

Recettes : taux de réalisation	Budget initial 2024	Budget modifié 2024	Compte 2024	% initial	%mod
Administration générale	442.393	457.943	507.571	114,7%	110,8%
Patrimoine privé	127.429	109.499	110.067	86,4%	100,5%
ICT/Infra	842	300	600	71,3%	200,0%
ICT	16.736	18.930	18.898	112,9%	99,8%
Infra	12.428	14.023	13.932	112,1%	99,4%
Aide sociale	22.218.438	22.776.844	23.291.377	104,8%	102,3%
HSL	9.928.856	8.423.182	8.402.919	84,6%	99,8%
Colline	399.591	464.461	400.479	100,2%	86,2%
ILA	108.262	65.139	66.384	61,3%	101,9%
Gulledelle 98	850	850	396	46,6%	46,6%
SAD	1.388.788	1.270.851	1.203.958	86,7%	94,7%
IP/Emplois d'insertion	531.380	541.732	580.214	109,2%	107,1%
Médiation de dettes	297.943	329.422	329.911	110,7%	100,1%
Antenne Andromède	353.177	331.453	330.517	93,6%	99,7%
<b>Total</b>	<b>35.827.111</b>	<b>34.804.630</b>	<b>35.257.223</b>	<b>98,4%</b>	<b>101,3%</b>

S'agissant du taux de réalisation des recettes, celui-ci s'élève à 101% du budget modifié.

Le service d'aide à domicile atteint un résultat de 94,7% en raison du fait que 7000 heures de contingent n'ont pas été prestées<sup>42</sup>, ce qui génère un irrécouvrable de 235.000 €.

Les recettes de la Colline sont sous la barre des 90%. Le budget prévoyait un taux d'occupation complet. Toutefois, les présences effectives moyennes étaient de l'ordre de 12 bénéficiaires par jour sur une capacité d'accueil de 15 personnes.

**Le recalcul en cours d'année des recettes du HSL s'est révélé pertinent et au plus juste puisque le budget est consommé à 99,80%.**

Au niveau de l'aide sociale au sens large et de l'insertion professionnelle nous avons optimisé les ressources qui étaient prévues puisque dans chacune de ces catégories la somme des droits constatés est supérieure aux prévisions de l'administration.

<sup>42</sup> Estimations fournies par le subsidiologue

## 5. La trésorerie du CPAS

### 5.1. Degré de réalisation des engagements de dépenses d'exploitation en décaissements

Le tableau suivant illustre dans quelle mesure les engagements de dépenses d'exploitation ont donné lieu à un décaissement de la part du CPAS dans l'exercice 2024 ou non.

Dépenses d'exploitation	Engagements 2024	Paiements 2024	%
Dépenses générales	155.636	115.685	74,3%
Administration générale	5.082.734	4.965.547	97,7%
Patrimoine privé	19.317	17.486	90,5%
ICT/Infra	24.044	22.059	91,7%
ICT	521.603	506.564	97,1%
Infra	377.288	374.005	99,1%
Avances	13.157	11.894	90,4%
Aide sociale	30.933.386	29.524.249	95,4%
CHPHA	7.772	7.772	100,0%
HSL	10.271.837	9.376.104	91,3%
Colline	709.243	650.172	91,7%
ILA	122.596	104.639	85,4%
Gulledelle 98	460.031	341.397	74,2%
SAD	1.614.056	1.586.815	98,3%
IP/Emplois d'insertion	1.843.896	1.840.519	99,8%
Médiation de dettes	346.845	346.339	99,9%
Hopital en liquidation	121.095	121.095	100,0%
Antenne Andromède	428.026	414.546	96,9%
<b>Total exercice propre</b>	<b>53.052.563</b>	<b>50.326.889</b>	<b>94,9%</b>
Exercice clos	3.594.249	2.583.107	71,9%

Le taux global de réalisation des dépenses à l'exercice propre est de **95 %** - soit un taux identique à l'exercice précédent. Cela implique que 5 % des dépenses engagées à l'exercice propre seront a priori soldées dans le courant de l'exercice suivant<sup>43</sup>.

La politique de paiement des factures à leur échéance a été poursuivie durant l'exercice 2024. Le CPAS continue de bénéficier de 60 jours de délai de paiement sur les factures de Wolu-Facilities. D'autres types de factures bénéficiaient également d'un délai similaire conformément à la législation sur les marchés publics. A partir de 2025, le délai sera réduit à 30 jours.

La fonction « dépenses générales » supporte les charges d'emprunt de Wolu-Facilities. La facture de solde de 40.000 € étant émise en début d'année 2025, il est dès lors naturel de constater un taux de paiement effectif de 75%.

Les services tels que l'ICT et l'Infra sont majoritairement consommateurs de frais de personnel et assez peu de frais de fonctionnement. De ce fait, la quasi-totalité des engagements définitifs sont liquidés dans le courant de l'exercice.

<sup>43</sup> Dans une moindre mesure, certains des engagements définitifs seront susceptibles d'être abandonnés

Malgré la clôture de l'ILA au 31/03/2024, un montant de 18.000 € reste encore à liquider de manière effective. Cette somme est due pour réparer les dégâts causés par plusieurs années d'utilisation des bâtiments. L'habitation moderne percevra cette somme début d'année 2025.

Le taux de paiement des dépenses du Gulledelle 98 est assez faible avec seulement 75% des dépenses payées sur l'exercice propre. En effet, un remboursement de crédit de 110.000 € a été engagé en 2024 avec une date valeur fixée au 31/12/2024 tandis que l'exécution effective interviendra au début de l'année 2025.

## 5.2. Degré de réalisation des droits constatés nets d'exploitation en recouvrements

Le tableau illustrant le degré de recouvrement des droits à la recette présente les informations suivantes :

- 85,1% des recettes constatées sont effectivement recouvrées dans le courant de l'exercice.

Recettes d'exploitation	DC nets 2024	Recouvrements 2024	%
Recettes générales	19.065.174	18.587.557	97,5%
FSAS	819.336	819.336	100,0%
Administration générale	507.571	306.909	60,5%
Patrimoine privé	110.067	-	0,0%
ICT/Infra	600	-	0,0%
ICT	18.898	16.890	89,4%
Infra	13.932	12.274	88,1%
Fonds énergie	24.570	-	0,0%
Avances	13.157	12.312	93,6%
Aide sociale	23.291.377	18.143.636	77,9%
HSL	8.402.919	6.551.625	78,0%
Colline	400.479	288.769	72,1%
ILA	66.384	65.410	98,5%
Gulledelle 98	396	355	89,6%
SAD	1.203.958	1.099.016	91,3%
IP/Emplois d'insertion	580.214	465.164	80,2%
Médiation de dettes	329.911	324.197	98,3%
Antenne Andromède	330.517	278.526	84,3%
<b>Total exercice propre</b>	<b>55.179.460</b>	<b>46.971.977</b>	<b>85,1%</b>
Exercice clos	11.230.255	8.898.939	79,2%

Un taux de recouvrement à l'exercice propre de +/- 80% est relativement normal. Il s'explique par les délais de remboursement ou de paiement tant de la part des différentes autorités que des bénéficiaires d'aides. Le taux observé en 2024 (85,1%) est supérieur à celui de 2023 (82,6%) puisque l'absence de recouvrement des mutuelles l'année dernière ne s'est pas reproduite en 2024 en raison de la résilience des collègues à trouver des solutions.

Il est jugé normal de présenter un taux de remboursement inférieur à celui des paiements. Les factures émises par les institutions du mois de novembre ne sont reçues par les clients que courant décembre avec la date d'échéance dans l'exercice suivant. Les paiements sont donc échelonnés entre 2024 et 2025.

Les avances sur prestations sociales et le remboursement du RIS par l'Etat, entres autres, n'interviennent que plusieurs semaines après la transmission d'états de débours de la part du CPAS (ce qui *de facto* implique un déficit de trésorerie sur les créances de fin d'exercice). Bien que sans impact sur le taux de réalisation global, les délais de paiement de l'état se font de plus en plus longs en cours d'exercice rendant incertaine la date de versement effective et la nécessité ou non de nous financer à court terme (*straight loan*).

La modification budgétaire 2024/2 du Centre a été rendue exécutoire à la suite du vote du conseil communal du 19/12/2024. Les CPAS sont autorisés à ajuster leur budget jusqu'au 31/12. A l'inverse, les communes ne peuvent l'adapter que jusqu'au 01/11. De ce fait, la MB 2024/2 d'un montant de 385.000 € sera perçue par le CPAS en 2025, venant ainsi légèrement diminuer le taux de recouvrement des recettes générales.

En conclusion -et le constat vaut pour de nombreux champs d'activité- les dépenses interviennent bien avant le recouvrement des recettes. C'est la raison pour laquelle le législateur a prévu le dispositif de fonds pour créances aléatoires dans le résultat du compte afin d'ajuster la trésorerie des CPAS en début d'exercice suivant.

### 5.3. Etat de la trésorerie

En 2024, le CPAS a dû recourir une fois à une avance de trésorerie dans le cadre de la gestion courante du Centre. Ce financement le 2 janvier a dû être demandé en raison du délai de paiement prolongé des financements du SPP-IS, il n'existait pas d'autre solution permettant de disposer de suffisamment de trésorerie.

Les placements de trésorerie effectués en 2024 totalisent des intérêts en notre faveur de 9.000 €. Depuis 2023, les taux de placement sont positifs et nous permettent ainsi d'obtenir un certain rendement.

## 6. Evolution des dépenses d'aide sociale

### 6.1. Evolution des dépenses brutes d'aide sociale

Evolution de l'aide sociale (k€)	C 19	C 20	C 21	C 22	C 23	C 24	% moyen	% 23-24
Aide en cash	154	106	175	147	213	155	0%	-27%
Aide en nature	69	60	86	73	101	175	20%	74%
Aide fam/mén/repas	10	14	9	13	13	9	-3%	-36%
Argent de poche	93	84	89	80	70	83	-2%	20%
Article 9	9	-	-	-	-	-		
Avances diverses	52	42	46	-	-	-		
Chèques ALE	11	9	13	13	13	13	3%	4%
Covid 8 secteurs	-	45	331	84	1	-		-100%
Covid cocom	-	-	-	60	41	16		-60%
Covid prime	-	410	730	133	-	-		
Covid zoom 18-25	-	-	24	3	-	-		
Energie	69	74	82	117	284	373	40%	31%
ERIS	1.120	1.160	1.255	3.552	3.596	3.988	29%	11%
ERIS FP	-	-	-	-	-	2		
Funéraire	7	25	12	18	5	13	13%	184%
Garantie locative	28	26	35	17	9	7	-23%	-21%
HSL	392	465	507	532	518	522	6%	1%
ILA	154	147	130	121	100	17	-36%	-83%
IP : mise à l'emploi	27	16	24	20	19	21	-4%	10%
Loi 65 médicaux	91	82	72	57	41	117	5%	184%
Loyer	43	36	44	63	14	21	-13%	54%
Médicaux /hospi / coti mut	599	583	545	522	518	546	-2%	6%
Placement extérieur/maison d'accueil	972	819	622	435	388	479	-13%	23%
REDI	-	-	-	-	-	42		
RIS 100	1.642	1.654	1.860	2.233	2.439	2.466	8%	1%
RIS 70	9.631	10.397	10.838	12.407	14.086	14.544	9%	3%
Subside activation sociale	12	14	13	15	36	23	15%	-36%
Subside enfance défavorisée	43	37	39	59	53	35	-4%	-33%
Suside Vivaqua	46	48	47	12	31	55	4%	79%
Transport	43	37	35	39	33	36	-4%	6%
<b>Sous-total hors covid, RIS, ERIS, Loi 65</b>	<b>2.831</b>	<b>2.644</b>	<b>2.553</b>	<b>2.298</b>	<b>2.416</b>	<b>2.627</b>	<b>-1%</b>	<b>9%</b>
<b>Total général</b>	<b>15.315</b>	<b>16.391</b>	<b>17.663</b>	<b>20.828</b>	<b>22.620</b>	<b>23.757</b>	<b>9%</b>	<b>5%</b>

Le tableau repris ci-dessus illustre le flux de **dépenses brutes** d'aides sociales accordées aux usagers du centre, sans tenir compte des remboursements par l'Etat (RIS) ni des remboursements des usagers et/ou les débiteurs d'aliments.

Il permet de mesurer le volume d'activité sociale du CPAS au travers des **flux financiers**, ainsi que l'ampleur des besoins de la population servie par le CPAS.

Il est réalisé au départ du logiciel comptable Pégase sur base du « code d'aide » identifié pour chacune des dépenses. Le code d'aide est une nomenclature interne qui permet de distinguer la nature d'une aide. Il permet de réaliser des statistiques avec plus de profondeur qu'uniquement l'article budgétaire. Un travail de grande ampleur a été réalisé par le DAS et a abouti fin-2024 à une révision et une simplification des codes d'aide utilisés par l'administration. Ceci permettra de garantir la présentation de données toujours plus fiables et des pratiques harmonisées sur toute la chaîne de traitement des aides sociales en faveur des bénéficiaires.

Les flux financiers du revenu d'intégration sociale connaissent une augmentation de l'ordre de 3% en 2024 contre une hausse de 14% en 2023. Rappelons que le revenu d'intégration est octroyé sur base de 6 critères objectifs définis par la législation et que l'administration n'a pour ainsi dire aucune marge d'appréciation.

A contrario, l'aide équivalente au RIS (ERIS) augmente de 300.000 €, soit 11% par rapport à l'exercice précédent et ce, malgré un nombre similaire de bénéficiaires. Les usagers de cette catégorie ont été aidés durant des périodes plus longues et/ou à des taux mieux valorisés<sup>44</sup>.

L'aide sociale hors dépenses obligatoires (RIS, ERIS, frais médicaux de la loi 1965) a augmenté de 9%. Bien que ces dépenses incluent des éléments pour lesquels nous jouissons d'un subside, il est bon de mettre en évidence que **le Centre augmente les flux de dépenses discrétionnaires en faveur de ses bénéficiaires.**

Nous constatons une hausse significative de 74% des aides en nature. Une partie de ces aides concerne en réalité des frais d'hébergement en placement extérieur au ou Home Saint-Lambert pour lesquelles la décision du CSSS est intervenue tardivement. Désormais, suite à l'adaptation de nos pratiques ces éléments seront repris dans l'article budgétaire et le code d'aide spécifique correspondant.

La fin de l'ILA représente assez logiquement une baisse importante des dépenses en 2024. L'anticipation de la fermeture nous a permis de ne pas intégrer de nouveaux bénéficiaires dès l'entame du processus de clôture du service, justifiant une diminution des aides de plus de 75% par rapport à l'exercice 2023.

En 2024, les frais médicaux dans le cadre de la loi 1965 atteint 117.000 € soit un triplement par rapport à 2023. Trois dossiers spécifiques pour lesquels nous avons dépensé 67.000 € justifient cette hausse. Nous avons par ailleurs dû prendre contact avec le SPP-IS pour nous assurer des modalités de financement par l'entité fédérale.

La baisse du nombre de garanties locatives est la conséquence de réformes en cours concernant les processus. Les montants affichés correspondent soit aux dépenses versées sur le compte du propriétaire<sup>45</sup> soit aux sommes versées après jugement de la justice de paix/rapport d'expert. Le système d'utilisation des garanties dites de « reconstitution » était privilégié en 2024. Ce système est opéré via un mouvement de trésorerie qui n'implique aucune écriture comptable budgétaire. La charge de travail reste néanmoins importante. C'est la raison pour laquelle nous allons développer des lignes de conduite dans le courant de l'année 2025 en vue, idéalement, de privilégier le recours à la lettre de cautionnement.

Enfin, la baisse des aides en cash s'explique au travers de deux catégories de dépenses. D'une part, en 2023 nous avons octroyé un forfait de 250 € pour chaque sinistré de l'incendie pour permettre l'achat de vêtements. Ce sont ainsi 15.000 € qui ont été déboursés. D'autre part, la prise en charge de ressources compensant les saisies SECAL est passée de 100.000 € au compte 2023 à 77.000 € au compte 2024. Un point d'attention sur ce phénomène est porté dans la note du nouveau gouvernement. Nous pourrions voir dans les prochaines années quelles perspectives s'offrent à nous et de quelle manière les CPAS seront outillés pour répondre à ce problème.

---

<sup>44</sup> Cohabitant, isolé ou chef de famille

<sup>45</sup> Cette pratique n'est pas prescrite par la loi

## 6.2. Evolution des charges nettes d'aide sociale

Le tableau suivant exprime le **coût net** de différentes interventions sociales (dépenses – remboursements). Ce coût est communiqué sans tenir compte des **frais dérivés** tels que les charges de personnel social et administratif, les frais de courrier, d'IT...

Il a été considéré que les aides covid, énergie et subsides avaient un coût net nul. Notons qu'à partir de l'année prochaine, les lignes relatives aux dépenses et recettes en lien avec le covid seront retirées du tableau. Ceci permettra une meilleure lisibilité en raison de la fin des aides.

En comparaison avec le tableau des dépenses, nous avons dû regrouper les lignes de recettes identifiées par article budgétaire dans les catégories. Le logiciel Onyx utilisé pour les recettes ne nous permet malheureusement pas d'exporter la zone « code d'aide ». Nous perdons ainsi un peu en précision.

Evolution de l'aide sociale (k €)	C 19	C 20	C 21	C 22	C 23	C 24	% moyen	% 23-24
Aide en cash	99	75	137	132	179	114	3%	-36%
Aide en nature	55	50	74	59	64	144	21%	125%
Aide fam/mén/repas	10	14	9	13	13	8	-3%	-36%
Argent de poche	92	84	88	80	69	83	-2%	20%
Article 9	9							
Avances diverses	-	-	-	-	-	-		
Chèques ALE	-	-	-	-	-	-		
Covid 8 secteurs	-	-	-	-	-	-		
Covid cocom	-	-	-	-	-	-		
Covid prime	-	-	-	-	-	-		
Covid zoom 18-25	-	-	-	-	-	-		
Energie	-	-	-	-	-	-		
ERIS	-	-	-	-	-	-		
ERIS FP						2		
Funéraire	6	25	12	18	5	13	17%	184%
Garantie locative	1	2	7	1	2	1	-3%	-158%
HSL	14	57	98	91	39	57	31%	45%
ILA	122	130	121	114	92	14	-35%	-85%
IP : mise à l'emploi	26	15	24	19	19	20	-6%	1%
Loi 65 médicaux	-	-	-	-	-	-		
Loyer	14	25	39	54	13	21	-208%	-257%
Médicaux /hospi / coti mut	499	447	439	471	473	445	-2%	-6%
Placement extérieur/maison d'accueil	135	73	131	181	91	59	-15%	-35%
REDI								
RIS 100	-	-	-	-	-	-		
RIS 70	2.741	2.968	3.092	3.542	4.061	4.200	9%	3%
Subside activation sociale	-	-	-	-	-	-		
Subside enfance défavorisée	-	-	-	-	-	-		
Suside Vivaqua	-	-	-	-	-	-		
Transport	30	29	33	38	33	28	-1%	-15%
<b>Sous-total hors RIS</b>	<b>1.110</b>	<b>1.026</b>	<b>1.199</b>	<b>908</b>	<b>1.092</b>	<b>966</b>	<b>-3%</b>	<b>-12%</b>
<b>Total général</b>	<b>3.852</b>	<b>3.995</b>	<b>4.290</b>	<b>4.449</b>	<b>5.153</b>	<b>5.166</b>	<b>6%</b>	<b>0%</b>

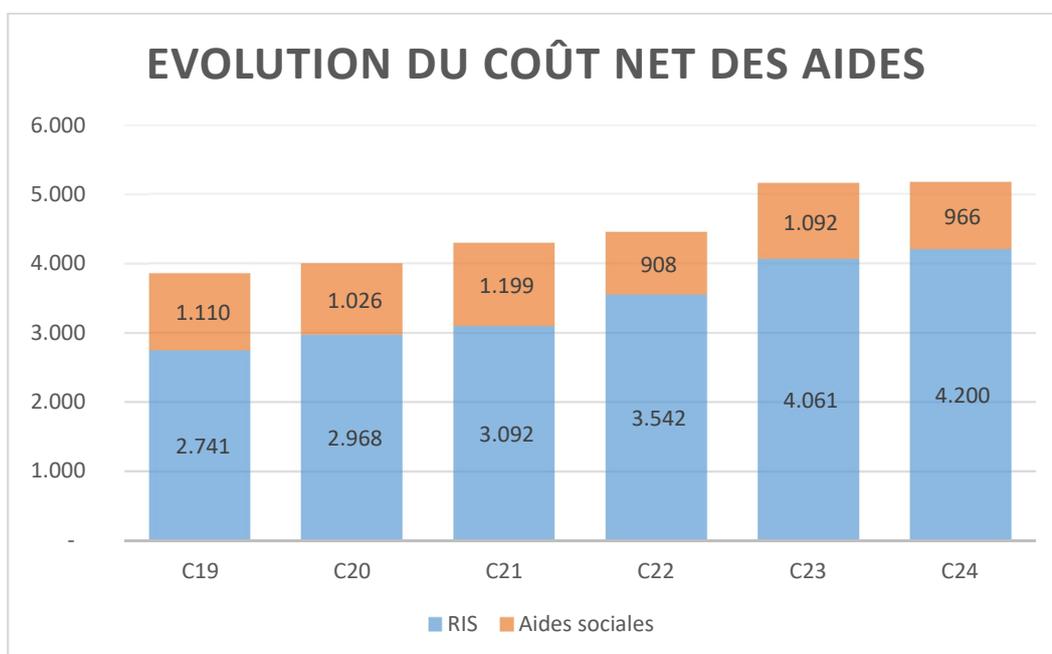
La fin de l'ILA implique une diminution de la charge nette pour cette catégorie de dépenses.

Nous constatons une diminution de la charge nette des frais médicaux. Ceci s'explique non pas par une diminution des dépenses<sup>46</sup>, mais par une augmentation des recettes. Le département comptable a pu enregistrer en recettes une série d'attestations médicales relatives aux dépenses de l'exercice précédent à facturer aux mutuelles.

Les aides équivalentes au revenu d'intégration sociale (ERIS) sont entièrement financées par l'état.

Le coût net du **RIS**, une dépense sur laquelle le Centre n'a aucune prise ou influence et qui n'est que partiellement couverte par les remboursements du SPP-IS, s'élève à 4,2M € en 2024, un montant équivalent à **23% de la dotation communale**. Il s'agit de 140.000 € en plus que le précédent exercice. **Toujours sans tenir compte des coûts indirects liés à la gestion de ces dossiers dans les différentes cellules de l'administration.**

Ce dernier graphique illustre l'évolution du coût net des aides (RIS et aides sociales) sur les 6 dernières années. Les chiffres démontrent que la charge budgétaire de la politique sociale est essentiellement portée par l'augmentation du revenu d'intégration sociale.



<sup>46</sup> Voir 6.1

## 7. Conclusion générale

Un **déficit** comptable de 529.367,46 € est enregistré au compte 2024. Bien qu'élevé, nous rappelons que ce résultat est à considérer entièrement sous l'aspect positif car il se justifie par le **nettoyage des écritures comptables historiques** réalisé durant l'exercice.

Nous sommes ravis de pouvoir entamer la nouvelle mandature 2025 en ayant au préalable pu évacuer des écritures comptables qui ne devaient plus être maintenues. Cela place l'administration dans les meilleures conditions pour aborder les défis actuels et futurs liés à la révision de la comptabilité.

Les **dépenses** de l'exercice propre augmentent de manière conséquente et sont majoritairement imputables aux charges de personnel. Malgré le fait que le nombre d'employés reste constant, les charges salariales ne cessent d'augmenter. L'effet cumulé des indexations du passé et des mesures du protocole C continueront de creuser le déficit aussi longtemps que des compensations ne seront pas versées par la Région. Afin de limiter les impacts financiers il sera probable qu'à l'avenir l'administration attende pour remplacer certains postes.

Les dépenses d'aide sociale de 2024 ont principalement été influencées par le RIS et l'évolution de l'ERIS tandis que les autres aides sociales diminuent.

Une fois de plus, l'administration est parvenue à **maitriser ses dépenses de fonctionnement**. Le travail mené depuis plusieurs années par l'ensemble des départements porte ses fruits.

Au niveau des **recettes**, nous déplorons la **fin de certains subsides** puisque ceci a un impact direct sur le financement du Centre et les montants que nous réallouons aux bénéficiaires. **Les deux prochaines années s'annonceront comme cruciales pour l'activité des CPAS**. Nous serons à l'affût de toutes les opportunités qui s'offrent à nous pour tenter de maximiser les recettes et disposer de plus d'autonomie dans nos actions.

Globalement, la clôture du compte de l'exercice 2024 génère une **diminution de la dotation communale de 27.258,94 € pour l'exercice 2025**.